



Destinataires	
Service Gestion	
Service Travaux	

**DEMANDE DE REALISATION DE BRANCHEMENT D'EAUX USEES
SOUS LE DOMAINE PUBLIC**

Je soussigné

demeurant

Téléphone :

demande la réalisation de branchement d'eaux usées pour desservir mon immeuble sis :

Demande suite à :

- P.C. n°..... Mise en conformité Contrôles vérificateur Modification du branchement existant (sans modifications touchant le bâti de l'immeuble ou son affectation)

Propriétaire depuis le.....

Autre (préciser).....

Nombre de branchements :

Nombre de logements :

Un extrait de plan cadastral, délivré par le Service du Cadastre : 2 rue Victor Hugo, CS 20007, 18013 BOURGES

Cedex, devra obligatoirement accompagner la demande.

Site internet : www.cadastre.gouv.fr

Adresse mail : cdif.bourges@dgfip.finances.gouv.fr

Le délai d'attente est d'environ six semaines après la date de réception de cette demande pour ce qui concerne la réalisation d'un branchement d'eaux usées sous domaine public sauf contraintes particulières (respect des procédures du Code des Marchés Publics, météo défavorable, obtentions des autorisations de voirie, etc...).

Pour connaître le coût de la réalisation d'un branchement d'eaux usées sous domaine public, bien vouloir contacter le Service Assainissement Travaux Neufs.

Conformément à la Loi de Finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012 et à la délibération n° 57 du Conseil Communautaire de BOURGES PLUS du 25 juin 2012, le paiement de la participation financière pour l'assainissement collectif (P.F.A.C.) pourra vous être demandé, indépendamment du paiement des travaux de branchement sous domaine public, dès le raccordement effectif au réseau d'eaux usées.

Je m'engage à me conformer au Règlement d'Assainissement qui m'a été transmis.

RAPPEL :

- il est rigoureusement interdit d'évacuer des eaux pluviales avec les eaux usées et les eaux usées avec les eaux pluviales.
- la présente demande doit être adressée en un exemplaire au service Assainissement de BOURGES PLUS et d'un plan de masse au 1/200^{ème} sur lequel figure la position souhaitée du branchement.

Bourges, le
Signature,

Tout courrier doit être adressé en la forme impersonnelle à
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourges